

ANNEXE VII

TENUES VESTIMENTAIRES DES JOUEURS ET JOUEUSES

1/ Principes et applications :

1.1 Principes :

Les joueurs, les joueuses, devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal en compétition et conforme aux règlements en vigueur.

La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout accessoire.

On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, taggués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés ou déchirés.

Les tenues de forme excentrique ou non destinées à la pratique des sports Pétanque et Jeu Provençal sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc...

Sont interdits les débardeurs ou marcelles (épaules dénudées).

Les joueurs, les joueuses doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs..)

Les leggings, robes et jupes ne sont pas autorisées.

Le pantalon et le jeans sont interdits.

1.2 Appréciation de la conformité de la tenue :

Conformément à l'article 25 (c) section sportive du règlement Administratif et Sportif de la FFPJP, l'arbitre doit s'assurer que les joueurs ou joueuses ont une tenue correcte, conforme aux règles prescrites par la F.F.P.J.P.

En cas d'irrégularité, il doit informer le Jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera l'équipe.

Dans l'application de la présente instruction, pour chaque compétition, la décision du jury est sans appel. En ce qui concerne les chaussures, par exception de la tenue, l'arbitre a compétence pour apprécier la conformité de celles-ci et le cas échéant, de procéder à la disqualification de l'équipe.

2/ Publicités et couleurs :

2.1 Publicités autorisées sur les tenues

Le nombre d'inscriptions comportant une marque ou un emblème commercial ou promotionnel, le nom ou le logo d'un partenaire ainsi que le sigle du fabricant du vêtement est défini dans les articles suivants ; ces inscriptions sont désignées sous le terme de « publicité ».

Sauf règlement particulier, il est possible de jouer sans aucune inscription.

Le port des tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

- Des inscriptions publicitaires ; dans le respect de l'article 22 du règlement administratif et sportif, la FFPJP fixe le nombre de partenaires autorisé à 3 maximum pour les tenues des équipes qualifiées (par un Comité Départemental ou Régional) à un Championnat de France. Les tenues « club » ne sont pas soumises à cette disposition.

Les publicités peuvent être différentes d'un joueur, d'une joueuse, à l'autre mais positionnées à des emplacements identiques.

Ne doivent pas être considérées comme des publicités, la marque ou le logo du fabricant (équipementier), du club, Comité départemental, régional, des conseils départementaux et régionaux, de l'organisateur du concours ainsi que le nom et prénom des joueurs, des joueuses (les surnoms sont interdits).

2.2 Couleurs et dessins :

Les couleurs de l'habillement sont libres.

Pour les compétitions où le haut doit être homogène, la couleur et la conception (design) doivent être identiques.

S'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs, les joueuses peuvent indifféremment porter polo, pull ou veste.

Le maillot d'un champion de France, d'Europe ou du Monde peut remplacer une tenue uniquement pour les champions en titre. Il n'est pas soumis à cette réglementation et aucune publicité ne peut être ajoutée.

Il est obligatoire de le porter le maillot de champion de France lors du championnat de France suivant pour la défense de son titre.

3/ Compétitions réglementées :

Championnats de France, CNC et Coupe de France :

La tenue doit être composée d'un bas (short ou survêtement sportif) et d'un haut (sweat, T-shirt, maillot, polo avec ou sans col, avec manche courtes ou longues, coupe-vent, blouson ou veste de sport) comportant l'identification du club ou du département/Région.

ATTENTION

COUPE DE FRANCE :

Pour la finale nationale, les joueurs, les joueuses ont l'obligation de jouer avec les tenues fournies par l'organisateur et d'accepter les publicités apposées. Toutefois, les clubs ont la possibilité de porter deux publicités. Cette publicité ne peut être concurrentielle des partenaires de la F.F.P.J.P.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les joueurs et les joueuses qualifiés.es ainsi que les délégués.es devront revêtir la tenue remise par leur région ou département et porter leur identification. Les délégués.es devront porter la tenue sportive ou officielle de leur comité départemental ou régional.

L'identification, du département ou de la région sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués, devra obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée.

Le nom dans le dos de leur département/région pour les équipes qualifiées aux Championnats de France (nom administratif en toutes lettres – CD et numéro non obligatoire).

NATIONAUX

Les joueurs, les joueuses devront porter un haut homogène avec manches courtes ou longues dès le début de la compétition et un bas sportif.

TABLEAUX ET VISUELS

Niveau de compétition	Tenue obligatoire			NATIONAUX	Jean	Pantalon	Vêtement troué, clouté, bariolé, déchiré, etc...	Bas sportif (short, bermuda, survêtement, etc...)	Chaussures ou chaussures de sport fermées
	Haut	Bas	Logo						
CONCOURS				CONCOURS					
Départementaux	Tenue sportive			Départementaux	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Régionaux	HOMOGÈNE			Régionaux					
Nationaux, événementiels	HOMOGÈNE			Nationaux, événementiels					
CHAMPIONNATS ET COUPES				CHAMPIONNATS ET COUPES					
Départemental				Départemental					
Qualificatifs au Championnat Départemental	CLUB HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	CLUB	Qualificatifs au Championnat Départemental	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat départemental				Championnat départemental					
Coupe de France départementale				Coupe de France départementale					
Championnat Départemental des Clubs				Championnat Départemental des Clubs					
Régional				Régional					
Championnat régional	CLUB ou DÉPARTEMENT HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	DÉPARTEMENT et/ou CLUB	Championnat régional	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Régional des Clubs			CLUB	Championnat Régional des Clubs					
France				France					
Championnat de France	COMITÉ HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	DÉPARTEMENT ou RÉGION	Championnat de France	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Coupe de France	CLUB HOMOGÈNE		CLUB	Coupe de France					
Championnat National des Clubs				Championnat National des Clubs					
Phase finale Championnat National des Clubs				Phase finale Championnat National des Clubs					

NOTIONS DE HAUTS HOMOGENES

Hauts de même couleurs et de même conception



AUTORISÉ

Manches de même couleur



AUTORISÉ

Haut de couleur différente



INTERDIT

Liseré différent



INTERDIT

Manches de couleurs différentes



INTERDIT

NOTIONS DE BAS HOMOGENES

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ

Couleur différente



INTERDIT

Couleur différente



INTERDIT

MARQUAGE - PUBLICITÉ

Position du logo du club ou du Comité identique sur les tenues



AUTORISÉ

3 publicités maximum, même différentes, aux mêmes emplacements, ou sans publicité



AUTORISÉ

LOGO manquant



INTERDIT

3 publicités maximum, emplacements différents



INTERDIT

FÉDÉRATION FRANCAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
PARI TENUES



TENUES INTERDITES

Débardeurs, marcelles, robes, chemisiers sans manche



INTERDIT

Shorts de bain, jupes, bermudas de ville...



INTERDIT

Vêtements troués, cloutés, bariolés...



INTERDIT

Chaussures ouvertes, espadrilles, chaussons



INTERDIT